

**FICHE DE RENSEIGNEMENT  
INSCRIPTION AU COLLEGE ADELE**

**INSCRIPTION** : Elle est de 5000 FCFA, non remboursable.

Tous les élèves nouvellement admis en 6<sup>ème</sup> et en 2<sup>nd</sup>e peuvent s'inscrire directement au Collège Adèle juste après les résultats, munis de leurs relevés de notes (**photocopie légalisée**).

Pour qu'un dossier soit retenu, nous exigeons :

- pour la classe de 6<sup>ème</sup> une photocopie légalisée du relevé de notes du CEPD ; une photocopie **légalisée** de la pièce de naissance et du livret scolaire.
- Pour la classe de 2<sup>nd</sup>e il est exigé une **photocopie légalisée** du relevé de notes du BEPC ; une photocopie **légalisée** de la pièce de naissance ; les bulletins de la classe de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> des trois trimestres (Les originaux + photocopies simples).

Nous ne recrutons pas habituellement dans les classes intermédiaires. Mais nous pourrons faire exception pour les élèves dont les parents sont nouvellement affectés à Kara, après étude du dossier.

**Tenue scolaire** : **1<sup>er</sup> cycle** : c'est celle de tous les établissements officiels : Complet kaki pour les garçons et corsage blanc et jupe kaki pour les filles. **2<sup>ème</sup> cycle** : pantalon kaki pour les garçons et jupe kaki pour les filles. Pour le haut tous ont le corsage blanc bordé de kaki (**à voir le modèle au secrétariat**).

**NB** : Cette première tenue (pour les deux cycles) doit comporter obligatoirement le logos du collège.

La deuxième tenue, aussi obligatoire pour les deux cycles est le tissu logos à payer à l'inscription. **A voire également le modèle au secrétariat.**

**Cheveux courts pour tous (pas de coiffures fantaisistes).**

Les frais de la **carte scolaire** (1000F) et du **logos** (3 à 1000F) sont payés à l'inscription.

**FRAIS DE SCOLARITE**

**Premier cycle (de la 6<sup>ème</sup> en 3<sup>ème</sup>)**

	Inscription	1 <sup>re</sup> tranche	2 <sup>ème</sup> tranche	3 <sup>ème</sup> tranche	Total
<b>Nouveaux élèves</b>	5 000 F	30 000 F	20 000 F	10 000 F	<b>65 000F</b>
<b>Anciens élèves</b>		30 000 F	20 000 F	10 000 F	<b>60 000 F</b>
<b>Période</b>	<b>A l'inscription</b>	<b>Rentrée</b>	<b>Fin janvier</b>	<b>Fin mars</b>	

**Second cycle (2<sup>nd</sup>e)**

	Inscription	1 <sup>re</sup> tranche	2 <sup>ème</sup> tranche	3 <sup>ème</sup> tranche	Total
<b>Nouveaux élèves</b>	5 000 F	35 000 F	25 000 F	15 000 F	<b>80 000F</b>
<b>Anciens élèves</b>		35 000F	25 000F	15 000 F	<b>75 000F</b>
<b>Période</b>	<b>A l'inscription</b>	<b>Rentrée</b>	<b>Fin Janvier</b>	<b>Fin Mars</b>	

**Les bulletins des élèves qui n'auront pas payé dans les délais requis seront retenus à la fin du trimestre.**

Elèves de troisième : Pièce à fournir pour l'examen : une copie légalisée de l'attestation du CEPD, une copie légalisée de la pièce de naissance ; 1000F pour la carte scolaire.

Elèves de Première : Relevé de notes du BEPC (photocopie légalisée) et la Naissance (photocopie légalisée) ; 1000F pour la carte scolaire.

Elèves de Terminale : Relevé de note du Bac 1 (photocopie légalisée) et la Naissance (photocopie légalisée) ; 1000F pour la carte scolaire.

**NB** : **Droit d'inscription 13000F+500F par matière facultative uniquement pour les élevés étrangers.**

Fournitures scolaires : chaque professeur indiquera à la rentrée les cahiers nécessaires.

**INSCRIPTION A L'INTERNAT**

L'internat est ouvert à nos élèves filles, de la sixième en troisième et de la seconde en terminale. Les frais d'internat pour toute l'année s'élèvent à 50 000 FCFA pour l'internat du CEG et 60 000 FCFA pour celui du lycée, payable en deux tranches. Toutes les filles du second cycle doivent s'inscrire chaque année moyennant 2000 F.

**Première tranche** : 30 000 F (premier cycle) ; 35 000 F (deuxième cycle) à la rentrée.

**Deuxième tranche** : 20 000F F (premier cycle) ; 25 000 F (deuxième cycle) à la fin du mois de mars.

Pour les filles de l'internat et du foyer une cantine gérée par les Sœurs est ouverte pour les repas de midi et du soir. Les frais de cantine s'élèvent à 25 000F par mois. Il faudrait prévoir le petit déjeuner qui est à la charge des parents. **Il n'y a plus de possibilité de faire la cuisine sur place puisque la cantine devient obligatoire pour toutes.**

Il est important que les internes aient un tuteur en ville que les parents présenteront à la responsable du foyer. L'internat reste fermé pendant tous les congés et les vacances.